



PROCEDURE D'ADHESION ANACOFI - ASSURANCES

Veillez trouver ci-dessous le descriptif précis des différentes étapes de la procédure d'adhésion à l'ANACOFI-ASSURANCES:

Si vous n'êtes pas membres d'un réseau ou d'une association membre ou confédéré de l'ANACOFI, vous avez l'obligation d'adhérer à l'ANACOFI (association mère).

Les formulaires d'adhésion pour chaque association sont mis à disposition sur le site web de l'ANACOFI : <http://www.anacofi.asso.fr/fr/article/general/adherer---renouveler-37.html>

A Retenir :

- Il est nécessaire de nous faire parvenir votre dossier COMPLET au minimum **1 semaine** avant la date du Conseil (précisé sur l'accueil du site internet) afin que nous puissions revenir vers vous s'il manque des éléments.
- N° ORIAS est devenu le numéro unique pour les courtiers en assurance, IOBSP et les CIF.

L'admission du candidat est approuvée par le Conseil d'administration, ou par une commission d'admission, constituée par le Conseil d'administration et présidée par un des membres du bureau (le Président, le Secrétaire général ou le Vice-Président). La composition de cette commission pourra varier au gré des décisions du Conseil d'Administration.

Information décision du conseil d'administration ou commission d'admission :

Pour les dossiers acceptés :

- Un e-mail vous sera envoyé pour vous notifier l'acceptation de votre dossier
- Votre espace adhérent sera créé par la suite.

Pour les dossiers refusés :

- Le refus du conseil d'administration ou commission d'admission vous sera adressé par courrier postal
- Votre dossier pourra être présenté uniquement 3 fois au conseil d'administration ou la commission d'admission.

Cotisations :

Interne :

- Entre 275€ et 1100€ pour la cotisation ANACOFI (selon critères détaillés dans le formulaire)
- Entre 25€ et 100€ pour la cotisation ANACOFI-ASSURANCES (selon critères détaillés dans le formulaire)

Externe :

Pour information, il convient de ne pas oublier la contribution ACPR au titre du courtage et/ou d'IOB s'élevant à 150€/an et également la cotisation de l'ORIAS de 30€/ catégorie (Courtage, IOBSP et CIF).



ORIAS :



Vous devez être déjà enregistré dans une catégorie IARD au sein de l'ORIAS.

MENTION OBLIGATOIRE K-BIS

Intermédiation en assurance

Dans la rubrique « Activités principales » :

- L'article R.511-2 I 1° du code des assurances dispose que le courtier doit être immatriculé au registre du commerce et des sociétés pour l'activité de « *courtage d'assurance* ».
- L'ORIAS accepte également la mention « *courtier d'assurance* ».

Les autres catégories (agents généraux et mandataires) n'ont pas l'obligation de faire apparaître cette activité sur le K-Bis.

Contact RC PRO pour les membres ou futurs membres de l'ANACOFI :

Afin de bénéficier d'un tarif préférentiel par le biais de l'association, merci de contacter l'un des courtiers ou assureurs qui ont bâti des contrats spécifiques pour nos membres :

- ORIA (CHARTIS) contrat groupe, tel : 01 34 04 03 03
- AON FRANCE contrat groupe, tel: 01 47 83 08 78
- BDJ: Melinda ALVES, souscription + sinistre, tel : 01 56 37 01 77
- ADD VALUE ASSURANCES (Intercaution Assurances) (pas de contrat groupe mais 5 compagnies RC référencées, tel : 01 30 10 18 43) - 2 boulevard de la gare, 95210 St Gratien.
- CGPA : 01 44 01 00 80.
- GALIAN: service commercial : 0 820 87 60 00
- MATRISK : Florent Francesconi, tel : 01 79 36 05 12

CES COURTIERs RC PRO NE SONT PAS EXCLUSIFS, NOUS ACCEPTONS TOUTES LES RC PRO ASSURANT L'ACTIVITE CONCERNEE.



Contact ANACOFI/ ANACOFI-CIF et ANACOFI-SASU

| PERSONNELS SALARIES INTERNES | FONCTION | COORDONNEES |
|--------------------------------------|---|--|
| <u>PERMANENCE ADHERENTS :</u> | | <u>01 53 25 50 80/ anacofi@anacofi.asso.fr</u> |
| Doriane CRETEL | Responsable Relations Adhérents et Permanence | 01 53 25 50 80/ d.cretel@anacofi.asso.fr |
| Cécile OLIO | Assistante Partenariat /Relations Adhérents et Permanence | 01 53 25 50 80 / c.olio@anacofi.asso.fr |
| Diane COELHO | Assistante Relations Adhérents et Permanence | 01 53 25 50 80 / d.coelho@anacofi.asso.fr |
| Julie BRUN –ROPERT | Responsable Formations | 01 53 25 50 85 / j.brun@anacofi.asso.fr |
| Maud GUILLERMIN | Assistante Formation | 01 53 25 50 82 / m.guillermin@anacofi.asso.fr |
| <u>PERMANENCE JURIDIQUE :</u> | | <u>01 40 02 96 53</u> |
| Deborah PEROU | Responsable juridique | d.perou@anacofi.asso.fr |
| Yannick LOUBAKI | Juriste Sénior | y.loubaki@anacofi.asso.fr |
| Inès YAHYA | Juriste Junior | i.yahya@anacofi.asso.fr |
| Randolph AMILCAR | Juriste/Contrôleur ANACOFI-CIF | 01 40 02 05 47/ r.amilcar@anacofi.asso.fr |
| Frédéric GOLINSKI | Contrôleur Général Toutes Zones et Nord. | 01 40 02 05 48 / f.golinski@anacofi.asso.fr |
| Gérard DOUIN | Contrôleur Ile de France | gerarddouin@aol.com |
| Christian de FONTAINE | Contrôleur | 01 40 02 05 48/ c.defontaines@anacofi.asso.fr |
| Ophélie BEAUVOIS | Contrôleur | 01 40 02 05 47/ o.beauvois@anacofi.asso.fr |
| Leïla BETHY | Contrôleur | l.bethy@anacofi.asso.fr |
| Stéphane LION | Contrôleur | s.lion@anacofi.asso.fr |
| Derek DUKE | Contrôleur | d.duke@anacofi.asso.fr |
| Sonia LAVIGNE | Comptabilité et Administratif (facturation) | 01 40 02 00 80 / s.lavigne@anacofi.asso.fr |
| Emilie HEITZ | Assistante Service facturation / Service adhérents | e.heizt@anacofi.asso.fr |
| Carine LIONNET | Relations Partenaires, universités, référencement | 01 40 02 96 51/ c.lionnet@anacofi.asso.fr |
| Pierre CASSAGNE | ANACOFI SERVICES / Notation | p.cassagnes@anacofi.asso.fr |
| Marie LALANDE | Secrétaire de Direction | m.lalande@anacofi.asso.fr |